

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 relatif aux opérations du volet
enseignement supérieur - Opération UFR Pharmacie- Participation financière de
la Communauté Urbaine au financement du surcoût de la 3^{ème} tranche -
Convention financière - Confirmation - Autorisation - Décision**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'opération UFR Pharmacie, sous maîtrise d'ouvrage de la Région, concerne l'aménagement sur le site de Carreire de locaux universitaires de la Faculté de pharmacie pour permettre son déménagement du site de la Victoire.

Les deux premières tranches de cette opération ont permis la construction, sur le site précité, de locaux à usage de laboratoires, de services administratifs et de direction, de salles de réunion et d'un amphithéâtre de 500 places pour une surface de 5 850 m².

La 3^{ème} tranche, répertoriée au Contrat de Plan 1994 – 1999 sous la maîtrise d'ouvrage de la Région, par convention du 19 janvier 1998, concerne la réalisation finale de travaux de bâtiments destinés au regroupement de l'ensemble des services universitaires de pharmacie du site de la Victoire sur celui de Carreire.

Le financement de cette 3^{ème} tranche a été inscrite au Contrat de Pan Etat - Région 1994 - 1999 pour un montant de 8 506 655 € H.T pris en charge par les collectivités locales et 381 123 €, pour l'équipement pris en charge par l'Etat.

La délibération du Conseil de Communauté n° 2000/42 9 du 26 mai 2000 et la convention de fonds de concours en date du 29 septembre 2000 passée entre la Région Aquitaine, la Communauté Urbaine et la Ville de Bordeaux prévoyait la participation de la Communauté Urbaine à hauteur de 1 720 740 € H.T (11 287 313 F) , qui a été réglée par trois versements intervenus en 2000 et 2002.

Toutefois, en raison du retard pris dans le lancement des études entraînant une actualisation des prix et de la réalisation de travaux supplémentaires relatifs à la requalification d'espaces de stockage en locaux de recherche et à la création d'un plot d'accès pour les véhicules de livraison, un surcoût est apparu au regard des travaux initiaux de la 3^{ème} tranche. Ce dernier a été évalué à 1 928 480,07 € T.T.C (dont T.V.A de

130 201,07€ et participation de l'Etat de 381 123€). Il a fait l'objet d'une inscription au Contrat de Plan Etat - Région 2000-2006 sous le programme n°221 « Enseignement Supérieur », numéro d'opération 221.13, intitulée « Fin de la 3^{ème} tranche UFR Pharmacie ».

Par délibération n° 2001/9282, le Conseil de Communauté du 23 février 2001 a décidé d'attribuer au Conseil Régional d'Aquitaine un fonds de concours d'un montant de 379 226,41 € H.T. + 78 120,64 € de TVA, soit un total de 457 347,05 T.T.C représentant la participation financière de la Communauté Urbaine à ce surcoût.

Le tableau ci-après récapitule la répartition des financements réglés de la 3^{ème} tranche ferme et ceux attendus pour le surcoût de réalisation de cette troisième tranche (tranche conditionnelle) :

3ème tranche ferme CPER 1994-1999 Participations réglées	Montant € TTC	3è tr. Conditionnelle. CPER 2000- 2006- Participations attendues	Montant € TTC
Région Aquitaine	5 047 968	Région Aquitaine	1 166 234,98
C.U.B*	1 720 740	C.U.B	379 226,41
Ville de Bordeaux*	1 147 160	Ville Bordeaux	252 817,61
TVA sur fonds de concours	590 787	T.V.A sur fonds de concours	130 201,07
Sous-total	8 506 655	Sous-total	1 928 480,07
Etat	381 123	Etat	381 122,54
Total réglé	8 887 778	Total participations attendues	2 309 602,61

* montant déduit de la TVA à 20,6%

L'objectif de la présente délibération est de réaffirmer la participation financière de la Communauté Urbaine à ce surcoût et de préciser l'échéancier d'appel de fonds.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **Confirmer** la délibération n°2001/282 bis du Conseil de Communauté du 23 février 2001 décidant d'attribuer au Conseil Régional d'Aquitaine un fonds de concours d'un montant de 457 347,05 € T.T.C (soit 379 226,41€ H.T et 78 120,64 € de T.V.A) représentant la participation financière de la Communauté Urbaine au surcoût des travaux d'aménagement de la troisième tranche de l'UFR de Pharmacie – Université Victor Segalen à Bordeaux II dont il est maître d'ouvrage, inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 sous le programme n°2201 « Enseignement Supérieur », sous le n° d'opération 221.13 intitulée « Fin de la 3^{ème} tranche UFR Pharmacie ».

- **Décider** le versement de la somme de 457 347,05 € T.T.C. (soit 379 226,41€ H.T et 78 120,64€ de T.V.A) entre les mains de Monsieur le Trésorier principal, Receveur de la Région, conformément aux termes de la convention ci- annexée,

- **Autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, qui prévoit les conditions de versement de la participation communautaire au montant du surcoût de dépenses relatives à la 3^{ème} tranche de travaux d'aménagement de l'UFR Pharmacie à Carreire.

La dépense sera imputée au chapitre 204, article 20412, fonction 23, CRB D100, prog EC 20 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les élus du groupe Communistes et apparenté ne prennent pas part au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 MARS 2008**

PUBLIÉ LE : 18 MARS 2008

M. GÉRARD CHAUSSET